# MOTOCROSS
## SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

**Organisateur**

N° d'épreuve FFM.....
Moto-Club..... MOTO CLUB DE DREUX
N° d'affiliation..... 0326
Date..... 8 MAI 2016
Lieu..... ECUBLE
Organisateur technique.... MOTO CLUB DE DREUX
Adresse..... BP 40017 28130 PIERRES
E-mail ..... mcdreux@wanadoo.fr
Téléphone ..... 0237652204

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

| | | |
|---|---|---|
| Directeur de course ..... | POURRIAU Daniel | Licence : ODC 019995 |
| Président du Jury ou Arbitre ..... | GERAY Claude | Licence : OFF 11388 |
| Membre du Jury..... | QUINCE-LEGER Leslie | Licence : OFF 215118 |
| Membre du Jury..... | DION Denis | Licence : OFF 056813 |
| Commissaire technique responsable ..... | THOUSEAU Serge | Licence : OFF 128373 |
| Responsable du chronométrage..... | JAMET Lydia | Licence : OFF 250604 |

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

## Article 3 Catégories & Engagements

| Nom de la catégorie | Age mini | Age maxi | Cylindrée | Description |
|---|---|---|---|---|
| Chpt de ligue open | 13 ans | / | Classes 2, 3 et 4 | Championnat de Ligue open du centre |
| Chpt Grand ouest de quads | 15 ans | 63 | 250 à 750 cm3 | Championnat Grand Ouest de quads |
| National | 13 ans | / | Classes 2, 3 et 4 | National en 2 séries avec consolante et finale |

**Engagement :**

Site internet : mcdreux@wanadoo.fr
Contact : Noël DIEU
Adresse : BP 40017 28130 PIERRES
Téléphone : 0237228904
E-mail : mcdreux@wanadoo.fr

**Chronométrage :**

Location de transpondeur :
☒ oui ☐ non

Tarif : 10

Caution : 200

# MOTOCROSS
## SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **DCT Djamal BOUHADDI**

Nombre de secouristes ..... **20**

Nombre d'ambulance(s) ..... **3**

Hôpital le plus proche ..... **DREUX**

Temps de trajet (en min) ..... **25 mn**

## Article 7 Le site de pratique

**Accès :**

Nom du site ..... **TERRAIN DE MOTO CROOS D'ECUBLE**

Adresse ..... **Lieu dit Bilheux**

GPS – Latitude (Nord) ..... **48.5699611**

GPS – Longitude (Est)..... **1.3322567**

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... **1350**

Largeur minimum de la piste ..... **6**

Largeur de la grille..... **30**

Longueur de la ligne droite de départ..... **95**

Nombre de OCP* ..... **25**

**Officiels Commissaires de Piste*

**Capacité Moto :**

Pendant les essais : **50**

En manche : **42**

**Capacité Quad/Side-car :**

Pendant les essais : **32**

En manche : **27**

**Rappel** : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

| Visa du Moto-Club | Visa de la Ligue | Visa de la FFM |
|---|---|---|
| Date : 7/03/2016 | Date : 24 MAR. 2016 | Date : |
| MOTO CLUB DE DREUX | | Numéro : |

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

# ADDITIF

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

**Organisateur**

N° d'épreuve FFM.....
Moto-Club..... MOTO CLUB DE DREUX
N° d'affiliation..... 0326
Lieu..... ECUBLE

MOTO CROSS NATIONAL DU 8 MAI 2016

TERRAIN D'ECUBLE (28) (près de CHATEAUNEUF EN THYMERAIS)

MOTO CROSS NATIONAL (85/125/250/450/525/650 CM3)

REGLEMENT PARTICULIER

1 : Le MOTO CLUB DE DREUX organise son 39ème moto cross national le dimanche 8 mai 2016 sur le circuit D'ECUBLE (28).

2 : TERRAIN D'ECUBLE : Homologué par la préfecture le 30 mars 2016
longueur : 1350 mètres /largeur grille de départ : 30 mètres / piste entre 6 et 10 mètres

3 : NOMBRE DE COUREURS ADMIS : solos 30 sur une ligne, 42 sur deux lignes

4 : CAPACITE : nationale

5 : CLASSES ADMISES : Grand Ouest de quad
Championnat de ligue open
National 125/250/450//525 cm3 (2 séries)

6 : ENGAGEMENTS : Ouverture des engagements suite à parution du calendrier F.F.M.
Clôture des engagements le 24 avril 2016.
Droit d'engagement de :
- 30 € pour les nationaux (dont 10 € pour la location du transpondeur)
- 35 € pour le championnat de ligue open (dont 10 € pour la location des transpondeurs)
- 35 € pour le championnat Grand Ouest de quad (dont 10 € pour la location des transpondeurs)

Bulletin à adresser à :
- Pour les nationaux : MOTO CLUB DE DREUX/BP 40017 / 28130 PIERRES
- Pour le chpt open : au secrétariat de la ligue du centre
- Pour le chpt Grand Ouest de Quad : au secrétariat du grand ouest de quad

7 : CONTROLE DES LICENCES : les pilotes devront, en personne, faire contrôler leurs licences le samedi de 18h à 20h ou le dimanche de 7h00 à 8h00 et une permanence sera assurée jusqu'à 8h30. Tout pilote n'ayant pas pointé avant 8h30 sera considéré comme absent et remplacé par un autre. ATTENTION : premier entrainement à 9h00.

8 : VERIFICATIONS : sur le terrain samedi 7 mai de 18h à 20h00 et le dimanche 8 mai de 7h00 à 8h30

9 : ENTRAINEMENTS : la circulation dans le parc coureur est autorisée au ralenti. Entrainement à partir de 9h00 suivants les catégories (voir horaires en annexe). La machine devra être munie de ses numéros de courses et de plaques réglementaires, le casque devra porter le numéro de course sur le coté droit. Respecter les signaux des drapeaux effectués par les commissaires.

10 : DOSSARD : port obligatoire si fournis par l'organisateur (toutes modifications sont interdites sous peine de sanctions, à l'entrainement comme pour les courses)

11 PARC D'ATTENTE : Lorsque le premier pilote quittera le parc pour rentrer en grille, plus aucun pilote ne sera accepté. Les éventuels pilotes réservistes seront alors autorisés à prendre le départ.

12 : DEPART : les départs seront donnés manuellement et effectués conformément au règlement respectif de chaque catégorie.

13 : AIRE DE LAVAGE : les pilotes sont priés lors des fins de courses ou des entrainements, de laver leurs machines dans les aires de lavage prévues à cet effet. Toutes personnes ne respectant pas ce règlement sera sanctionné.

14 : COURSES :
Nationaux : deux manches de 12 mn + 1 tour pour les 2 séries
+ une finale de 20 mn + 1 tour pour les 21 meilleurs de chaque séries
+ une consolante de 15 mn + 1 tour pour les 21 restants de chaque séries
Championnat de ligue Open : trois manches de 20 mn + 1 tour
Grand Ouest de Quad : trois manches de 20 mn + 1 tour

15 : CLASSEMENT : il se fera par addition des points selon le mode des championnats de France : le 1er 25 points, le 2ème 22 points etc .....le 20ème 1 point, avec départage des ex aequo dans l'ordre de l'arrivée de la dernière manche.

16 : ASSURANCES : conforme à la législation en vigueur :
GRAS SAVOYE 26 rue Emile Decorps 69628 VILLEURBANNE

Les différentes prescriptions du règlement national F.F.M. et du code sportif national sont obligatoires pour la présente épreuve, ainsi que les différentes prescriptions du règlement du championnat de ligue du centre open 2016 et du Championnat Grand Ouest de Quad 2016.
Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du Club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

| Visa du Moto-Club | Visa de la Ligue | Visa de la FFM |
|---|---|---|
| Date : 7/03/2016 | Date : 24 MAR. 2016 | Date : |
| MOTO CLUB DE DREUX | LIGUE MOTOCYCLISTE CENTRE Secrétariat | Numéro : |